

- TERRE D'ÉMERAUDE COMMUNAUTÉ -
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DÉLIBÉRATION N°080/2024

Envoyé en préfecture le 21/06/2024
Reçu en préfecture le 21/06/2024
Publié le 
ID : 039-200090579-20240619-D_080_2024-DE

SÉANCE DU 19 JUIN 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 116
Titulaires présents : 69
Suppléants présents : 04
Pouvoirs : 18

Date de convocation :

13/06/2024

Date d'affichage :

21/06/2024

Votants :	91	Pour :	91	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf juin, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents :

ANDREY Patrick ; BAILLY Hervé ; BAILLY Thierry ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BENOIT Jérôme ; BLASER Michel ; BOISSON Jean Pierre ; BONDIER Jean-Robert ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Josette ; BOZON Fabienne ; BUNOD Remy ; BUCHOT Jean-Yves ; CHATOT Patrick ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; CORAZZINI Sylvie ; CORSETTI Patrice ; DALLOZ Jean-Charles ; DAVID Lauriane ; DELORME Carole ; DEVAUX Catherine ; DOUVRE Jacques ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Anne ; DUTHION Jean-Paul ; ETCHEGARAY Josiane ; FAGUET Jean-Jacques ; FAVIER Jean-Louis ; GAMBÉY Olivier ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GEAY David ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; HOTZ Richard ; HUGUES Guy ; JACQUEMIN Pierre ; JAILLET Bernard ; JOURNEAUX Cyrille ; LANIS Yves ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MOREL Alain ; MOREL Denis ; NEVERS Jean-Claude ; PAIN Michel ; PARIS Robert ; PIETRIGA Guy ; POURCELOT Anaïs ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; REBREYEND COLIN Micheline ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; ROUX Nathalie ; ROZEK Evelyne ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VENNÉRI PARE Sandra ; VIAL Jacques.

Délégués suppléants présents : FREDY Damien ; GIBOZ Brigitte ; JULLEROT Pascal ; MAURON Francine.

Excusés ayant donné pouvoir : BOILLETOT Jean-Marc à GAUTHIER PACOUD Sandrine ; BOISSON Laurence à CHATOT Patrick ; BRUNET Hervé à DUBOCAGE Françoise ; CALLAND Jacques à RETORD Dominique ; CAPELLI Sophie à DAVID Lauriane ; CASSABOIS Yannick à LONG Grégoire ; CHAMOUTON Patrick à RASSAU Jean-Noël ; DEPARIS-VINCENT Christelle à MARQUES Patrick ; GROSDIDIER Jean Charles à GRAS Françoise ; GUERIN Jean Luc à PROST Philippe ; HALBOURG Bertrand à PARIS Robert ; HUGONNET Franck à BAILLY Hervé ; LACROIX Serge à BONDIER Jean Robert ; LUSSIANA Eddy à GEAY David ; MILLET Jacqueline à CLOSCAVET Marie Claire ; MILLET Michel à BAILLY Thierry ; MOREL-BAILLY Héléne à PIETRIGA Guy ; VUITTON Antoine à HOTZ Richard.

Excusés : BOURGEOIS Rachel ; FATON Patrice ; GROS-FUAND Florence (représentée par FREDY Damien) ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte) ; LARUADE Laurent (représenté par JULLEROT Pascal) ; RAVIER Pascal (représenté par MAURON Francine).

Absents : ARTIGUES Damien ; AYMONTIER Gaëtan ; BAILLY Jacques ; BANDERIER Dominique ; BARIOD Denis ; BAUDIER Stéphanie ; BELLAT Stéphane ; BIN Richard ; BRIDE Frédéric ; CATILAZ Christophe ; CATTET Jean-Luc ; CIOE Bruno ; DE MERONA Bernard ; DUFOUR Christiane ; DUMONT GIRARD Philippe ; GUILLLOT Evelyne ; LAMARD Philippe ; MORISSEAU Gilles ; PAGET Jean-Marie ; PERRIN Alexandre ; PONSOT Pauline ; PRELY Fabrice ; THOMAS Rémi.

Secrétaire de séance : DUTHION Jean-Paul

Objet : FONDS DE CONCOURS - Attribution de fonds de concours d'investissement 2024 aux communes

Rapporteur : PIETRIGA Guy

Le RAPPORTEUR,**EXPOSE**

Dans le cadre de sa politique de soutien à ses communes membres, Terre d'Emeraude Communauté a souhaité mettre en place des fonds de concours pour les projets d'investissement des communes qui la composent. A ce titre, et afin de pouvoir concrétiser la mise en œuvre de ces aides financières, Terre d'Emeraude Communauté a élaboré et approuvé en date du 8 septembre 2022, un règlement d'attribution des fonds de concours.

Pour 2023, au vu d'éléments nouveaux validés par la commission Finances en date du 27 mars 2023, qui émanent d'une première année d'application mais également d'éléments réglementaires issus de l'article L.1111-9 et L.1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le règlement a été modifié et approuvé en date du 14 juin 2023.

Pour 2024, les communes suivantes ont fait une demande de fonds de concours dans le cadre des projets décrits ci-dessous :

Réception de la demande	Commune	Projet	Montant total du projet HT
27/07/2023	Arinthod	Construction Vestiaires de football	583 967 €
25/08/2023	Onoz	Réhabilitation réseau Eaux Pluviales Rue du Château	52 288 €
26/09/2023	Vosbles Valfin	Réhabilitation de la route de Cornod	33 356 €
26/09/2023	Pont de Poitte	Réhabilitation des bâtiments 'Foyer rural'	1 152 389 €
10/10/2023	La Tour du Meix	Réhabilitation énergétique du foyer communal	291 187 €
17/10/2023	Blye	Renouvellement du réseau d'eau potable	220 000 €
21/11/2023	Lavancia	Mise aux normes de la DECI	254 000 €
01/12/2023	Dompierre sur Mont	Travaux de sécurisation du village	20 255 €
04/01/2024	Orgelet	Construction d'une salle multi sports à usage principal de boulo-drome	892 528 €
08/01/2024	Poids de Fiole	Rénovation et extension de la mairie et salle des fêtes	602 569 €
26/01/2024	Lect	Réhabilitation de l'ancienne école en salle polyvalente type tiers lieux	262 267 €
08/02/2024	Nogna	Aménagements de sécurité route départementale RD678	127 165 €
21/02/2024	Saugeot	Restauration du belvédère de la vierge	6 525 €

28/02/2024	Thoiria	Réhabilitation de la fruitière	462 363 €
04/03/2024	Chancia	Travaux de sécurisation - mise en place d'un réservoir incendie	36 712 €
27/03/2024	St-Hymetière	Travaux bassin eaux pluviales Montcoux	75 831 €

La **COMMISSION FINANCES** réunie le 27 mars 2024 a émis un avis favorable,

Le **BUREAU COMMUNAUTAIRE**, dans sa séance du 11 juin 2024 a émis un avis favorable,

Le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

DÉCIDE

D'APPROUVER conformément au règlement adopté, les attributions des fonds de concours d'investissement aux communes, suivantes :

Commune	Projet	Montant total du projet HT	Montant du fonds de concours attribué
Arinthod	Construction Vestiaires de football	583 967 €	10 000 €
Onoz	Réhabilitation réseau Eaux Pluviales Rue du Château	52 288 €	10 000 €
Vosbles Valfin	Réhabilitation de la route de Cornod	33 356 €	10 000 €
Pont de Poitte	Réhabilitation des bâtiments 'Foyer rural'	1 152 389 €	10 000 €
La Tour du Meix	Réhabilitation énergétique du foyer communal	291 187 €	10 000 €
Lavancia	Mise aux normes de la DECI	254 000 €	10 000 €
Orgelet	Construction d'une salle multi sports à usage principal de boulodrome	892 528 €	10 000 €
Poids de Fiole	Rénovation et extension de la mairie et salle des fêtes	602 569 €	10 000 €
Lect	Réhabilitation de l'ancienne école en salle polyvalente type tiers lieux	262 267 €	10 000 €
Nogna	Aménagements de sécurité route départementale RD678	127 165 €	10 000 €
Saugeot	Restauration du belvédère de la vierge	6 525 €	3 263 €

Chancia	Travaux de sécurisation – mise en place d’un réservoir incendie	36 712 €	8 739 €
St-Hymetière	Travaux bassin eaux pluviales Montcoux	75 831 €	10 000 €
		TOTAL	122 002 €

Des conventions d’attribution de ces fonds de concours d’investissement seront rédigées et signées avec chaque commune.

Le montant de ces fonds de concours d’investissement sera révisé selon le plan de financement définitif de réalisation des travaux.

Les crédits de ces fonds de concours sont inscrits au budget principal en section d’investissement au compte 2041412.

D’AUTORISER le Président à signer tout acte relatif à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

L’autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture et de sa notification ou publication
- Informe que la présente délibération peut faire l’objet d’un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon ou par l’application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

Pour extrait conforme,



Le Président

